

Proposition du Conseil communal :

Dans le courant de ce printemps, la commune a pris soin d'informer Monsieur William Fringeli de la situation induite par la construction d'un hangar pour le SIS de Val Terbi à Courchapoix.

Par la suite, Monsieur Fringeli nous a proposé de louer une partie de ses locaux pour y loger la voirie, tout en précisant qu'il en conserverait une partie pour son propre usage.

Une évaluation de la situation a été faite en concertation avec les voyers communaux. C'est ainsi, qu'en toute connaissance de cause et après avoir conduit une enquête avec toute la diligence et le sérieux voulus, le Conseil communal a pris la décision de maintenir le statu quo après avoir dûment évalué le pour et le contre, notamment la problématique de la place de lavage installée récemment.

Dans ses considérants, le Conseil communal a également tenu compte du rapport d'opportunité rédigé en vue de la révision du Plan d'aménagement local (PAL) où les objectifs retenus sont explicitement répertoriés. Pour rappel, un de ces objectifs consiste à valoriser les réserves existantes dans cette zone afin de permettre et d'assurer le développement des artisans établis dans les localités. Plus concrètement, une entreprise de la place souhaite développer ses activités dans notre commune et est très intéressée par la reprise de ce bâtiment. Le Conseil communal souhaite vivement que cette zone d'activités économiques soit occupée avant tout par des entreprises.

A la lecture du texte du motionnaire, nous constatons des différences dans son appréciation de la situation par rapport à nos propres données, notamment lorsqu'il y est écrit que Monsieur Fringeli louerait l'entier de son bâtiment alors qu'il nous avait dit qu'il en garderait une surface pour son propre usage.

En conclusion, nous constatons que cette motion est déjà réalisée. Néanmoins, le Conseil communal laisse au Conseil général le soin d'apprécier dans quelle mesure ce dossier doit être réexaminé, en collaboration avec les Commissions des travaux publics, de l'urbanisme, éventuellement celle des finances, et le cas échéant, de statuer sur une éventuelle transformation de la motion en postulat. Je vous remercie de votre attention".